

Budget 2022-2023 - Suggestions de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Transmises le 11 mars 2022 aux partis d'opposition en prévision de l'étude des crédits surtout pour les cahiers de réponses du Ministère de la Santé et des Services sociaux (volet services sociaux), mais aussi ceux du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du Ministère des Finances.

Fonds s'adressant aux organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS) par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et les plans d'actions ministériels, ainsi que par le futur Plan d'action gouvernemental sur l'action communautaire

Contexte

Depuis plusieurs années la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles tente d'obtenir davantage de transparence de la part du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), notamment quant aux montants qu'il attribue aux organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS).

Les Cahiers déposés lors de l'étude des crédits fournissent des informations incomplètes quant aux préoccupations des OCASSS que rejoignent la Table et ses 43 regroupements membres. L'an dernier plusieurs questions suggérées par la Table aux partis d'opposition ont été intégrées et certaines réponses très utiles ont été obtenues par les cahiers déposés.

Ainsi, pour la première fois, le MSSS a fourni les détails des sommes versées selon les différents modes de financement. Il s'en suit un long tableau (pages 12-115), intitulé « Identification du programme-service et de la catégorie pour les organismes admis au PSOC - Tous les modes de financement ». Ces informations permettent de connaître la part qui est attribuée en tant que subvention pour la mission globale versus celle pour les projets et pour les ententes de service (ou ententes spécifiques). En obtenant chaque année des données similaires, nous pourrions voir la progression/stagnation des montants par groupe et par mode de financement.

Cependant, le MSSS refuse toujours de fournir une information importante : la classification selon les 7 typologies utilisées dans l'administration du PSOC pour la mission globale, alors qu'il pourrait les obtenir des CISSS-CIUSSS et de la DSSGAC.

Le présent document s'inscrit dans le même esprit que par les années antérieures, en espérant poursuivre l'amélioration des réponses écrites du gouvernement¹.

¹ Des suggestions de questions pouvant être posées lors des travaux en Commission seront soumises après le budget.

Informations de base

- Le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du MSSS est le seul programme pouvant soutenir la mission de plus de 3000 OCASSS.
- Les OCASSS représentent les $\frac{3}{4}$ des groupes soutenus à la mission globale de l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement.
- Dans chaque région un CISSS-CIUSSS est en charge de l'attribution des fonds du PSOC pour les groupes de sa région (et la Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires du MSSS (DSSGAC) est en charge du PSOC pour les organismes et regroupements nationaux, ainsi que les centres d'aide et d'accompagnement aux plaintes (environ 150 / 3000).
- La gestion du PSOC rend très difficile la compilation d'informations permettant d'avoir un portrait de la situation quant aux OCASSS ayant obtenu un rehaussement et quant aux critères et balises utilisés pour l'attribution des fonds.
- Le gouvernement apprécie le travail des organismes communautaires et sait à quel point la population compte sur l'aide des groupes de la communauté dans tous les aspects de leur vie.
- Ni les rapports annuels déposés par les CISSS-CIUSSS à l'Assemblée nationale, ni les réponses obtenues dans les divers cahiers issus de l'Étude des crédits ne fournissent les informations nécessaires à une gestion transparente du PSOC. De plus, les cahiers contenant les réponses étant numérisés, leur contenu n'est pas universellement accessible, alors que ce serait le cas si les fichiers étaient disponibles dans leurs formats originaux (.doc ou .xls).
- De grands écarts s'observent dans le financement de groupes très similaires, mais situés dans des régions différentes ou qui ont obtenu leur premier financement à des époques différentes. Les barèmes de financement sont définis dans les Cadres régionaux, ce qui fait varier le financement distribué selon l'emplacement du groupe, et conséquemment, affecte l'accès de la population.
- En 2017-2018 le gouvernement a ajouté 10 millions de dollars au PSOC, suivi de 17 M\$ pour 2018-2019, de 35 M\$ pour 2019-2020, de 40 M\$ pour 2020-2021 et finalement de 10M\$ en 2021-2022. Ces sommes demandent un suivi particulier, ce qui n'est actuellement pas le cas. Il est par exemple impossible de connaître le montant moyen accordé, ni même de savoir combien de groupes n'ont rien obtenu depuis 2017 et encore moins d'en connaître les raisons.²
- Le MSSS applique un double standard entre l'indexation annuelle de ses établissements et celle remise aux OCASSS subventionnés pour leur mission globale. Les premiers recevant une indexation basée sur leurs coûts de système, tandis que celle versée aux OCASSS est basée sur l'Indice des prix à la consommation. En plus de ne pas se faire dans la transparence (le mois de référence et le calcul ne sont pas connus, car il semble que ce soit un calcul réalisé à partir de l'IPC), l'usage de l'IPC ne convient pas aux OCASSS, qui ont l'équivalent de coûts de systèmes à couvrir, ce que nous nommons la hausse des coûts de fonctionnement. L'IPC est approprié pour la consommation des ménages, mais il n'est pas adapté aux responsabilités des organismes, qui subissent non seulement la hausse des coûts des biens de consommation, mais ont des responsabilités comme employeurs. L'indexation selon l'IPC occasionne une perte pour les groupes, car le montant ne couvre pas la hausse des charges sociales liées à l'indexation des salaires. Cette réalité est reconnue au sein du réseau puisque ce dernier attribue à ses établissements une indexation basée sur la hausse de leurs coûts de système (ou des coûts d'opération). Depuis plusieurs années, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles se dit prête à travailler avec le ministre pour examiner d'autres façons de faire que d'utiliser l'IPC, mais les travaux promis n'ont encore jamais débuté.

² Les raisons pouvant expliquer pourquoi un OCASSS n'a pas été rehaussé sont par exemple : l'organisme n'a pas demandé de rehaussement, reçoit un montant supérieur au barème utilisé, ou par manque de conformité avec les règles.

Suggestions de questions - pour les réponses écrites

Objectifs :

- A- Obtenir un portrait complet des montants versés par le MSSS, en détaillant les trois modes de financement utilisés
- B- Obtenir un portrait complet des iniquités de financement et de traitement
- C- Obtenir un portrait complet des rehaussements attribués depuis 2017
- D- Obtenir la source précise de la base de calcul du taux d'indexation utilisé pour les OCASSS et celle du taux utilisé pour les établissements du réseau
- E- Obtenir un portrait complet des sommes distribuées aux OCASSS : par les fonds d'urgence COVID-19 et par les plans d'action
- F- Obtenir un portrait complet des sommes distribuées pour des initiatives gouvernementales qui dupliquent ce que font les OCASSS
- G- Obtenir un portrait complet des sommes reliées au nouveau Plan d'action gouvernemental en action communautaire (PAGAC)

Questions et réponses des cahiers 2021-2022 (surligné si non répondu) ³	Commentaires de la Table sur la réponse	Répétition, révision ou modification suggérée (la différence – outre l'année – est surlignée)
	<p>Plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM) 2022-2026</p> <p>a) L'objectif est de voir le montant non distribué du 15M pour 2021-2022, de s'assurer que les sommes sont versées à des groupes subventionnés pour la mission globale (et sous cette forme), et de voir si des régions ont élargi la définition des organismes visés.</p>	<p>1. NOUVELLE QUESTION</p> <p>Fournir la liste des organismes communautaires (organismes à rayonnement national et organismes à rayonnement régional) en ayant bénéficié de fonds issus du Plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM) 2022-2026, durant l'année 2021-2022, soit à partir du 15M\$ prévu pour leur mission globale, en détaillant les sommes octroyées par organisme, par région et au total, et en précisant la typologie et la catégorie dans lesquelles chaque organisme est classé.</p> <p>Si des sommes ont été distribuées par d'autres modes de financement, fournir la liste des bénéficiaires, les montants et les modes de financement, selon la région.</p> <p>Indiquer la distribution prévue pour les prochaines années du PAISM.</p>

³ Ministère de la Santé et des Services sociaux, Commission de la Santé et des Services sociaux, L'étude des crédits 2021-2022, Réponses aux questions particulières – Deuxième groupe d'opposition – volume 2 (CSS-070)

Questions et réponses des cahiers 2021-2022 (surligné si non répondu) ³	Commentaires de la Table sur la réponse	Répétition, révision ou modification suggérée (la différence – outre l'année – est surlignée)
<p>QUESTION NO 140 Fournir la liste des organismes communautaires subventionnés par le MSSS par le biais du PSOC (organismes à rayonnement national et organismes à rayonnement régional) et les montants des subventions octroyées par organisme, par région et au total, en 2020-2021. En détaillant les montants reçus comme financement à la mission globale, en entente (de service ou spécifique) et pour des projets ponctuels; En précisant la typologie et la catégorie dans lesquels chaque organisme est classé.</p> <p>RÉPONSE NO 140 La réponse à cette question est fournie dans le tableau des pages suivantes. Les données par typologie ne sont pas disponibles.</p> <p>Commentaire : Il s'en suit un long tableau (pages 12-115), intitulé « Identification du programme-service et de la catégorie pour les organismes admis au PSOC - Tous les modes de financement ».</p> <p>Les informations permettent de connaître la part qui est attribuée en tant que subvention pour la mission globale versus celle pour les projets et pour les ententes de service (ou ententes spécifiques) et hors PSOC.</p>	<p>a) Première apparition dans les cahiers : gain très important pour nous, puisque cela fournit les détails des sommes versées selon les différents modes de financement.</p> <p>b) En obtenant chaque année des données similaires, nous pourrions voir la progression/stagnation des montants par groupe et par mode de financement.</p> <p>c) Cependant, le MSSS refuse toujours de fournir une information importante : la classification selon les 7 typologies utilisées dans l'administration du PSOC pour la mission globale. Ces 7 typologies sont décrites aux pages 23-24 du <i>Cadre de gestion ministériel du PSOC pour le mode de financement en soutien à la mission globale</i> (MSSS, 2020)⁴, soit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aide et entraide 2. Organismes de sensibilisation, de promotion et de défense des droits 3. Milieux de vie et de soutien dans la communauté 4. Organismes d'hébergement temporaire 5. Regroupements régionaux 6. Regroupements nationaux d'organismes 7. Organismes nationaux de services <p>L'introduction qui les précède dans le cadre de gestion traduit bien l'importance qu'elles occupent dans l'administration du PSOC – volet mission globale :</p> <p>« Cette typologie repose sur les postulats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • permettre d'établir des balises de soutien financier pour des organismes communautaires utilisant les mêmes stratégies d'intervention; 	<p>2. Répéter cette question chaque année, avec la reformulation suivante pour obtenir l'information sur les typologies, en exigeant de la transparence et en insistant pour obtenir des informations complètes.</p> <p>Fournir la liste des organismes communautaires subventionnés par le MSSS par le biais du PSOC (organismes à rayonnement national et organismes à rayonnement régional) et les montants des subventions octroyées par organisme, par région et au total, en 2021-2022,</p> <ul style="list-style-type: none"> • En détaillant les montants reçus comme financement à la mission globale, en entente (de service ou spécifique) et pour des projets ponctuels; • En précisant la catégorie dans laquelle chaque organisme est classé • En précisant la typologie utilisée dans l'administration des subventions, dans le cas des organismes recevant du financement pour la mission globale.

⁴ Joint en annexe

Questions et réponses des cahiers 2021-2022 (surligné si non répondu) ³	Commentaires de la Table sur la réponse	Répétition, révision ou modification suggérée (la différence – outre l'année – est surlignée)
	<ul style="list-style-type: none"> • favoriser l'équité dans le soutien financier (à ressources communautaires comparables, soutien financier comparable); • déterminer le niveau de soutien financier selon le type d'organisme, la mission et les activités offertes. » (Cadre de gestion 2020, p. 22.) <p>d) La fin de la réponse à la question no 140 « Les données par typologie ne sont pas disponibles» est donc totalement injustifiable, puisque les instances régionales et nationale qui administrent les subventions utilisent le classement par typologie pour déterminer le financement à accorder.</p> <p>e) Les réponses aux questions no 140, no 148 et no 149 démontrent que les données des établissements régionaux peuvent être obtenues- contrairement aux réponses de plusieurs des questions qui suivent.</p> <p>f) Pour que l'obtention de la ventilation par mode de financement permette véritablement d'avoir un portrait juste de la situation, il importe d'y ajouter la typologie. Nous suggérons une reformulation sur la typologie, dans l'espoir de rendre l'information incontournable.</p>	
<p>QUESTION NO 141 Quel est le nombre d'organismes reconnus au PSOC (organismes à rayonnement national et organismes à rayonnement régional), en attente d'un premier financement, par région, et au total, ainsi que les montants demandés, par région, et au total, en 2020-2021.</p> <p>RÉPONSE NO 141 Le nombre d'organismes communautaires à</p>	<p>a) La réponse « Les données régionales ne sont pas disponibles en raison de la régionalisation du PSOC. Les établissements sont responsables de ces informations » est totalement injustifiable, puisque les établissements régionaux ont fourni les données en réponse en la question no 140, no 148 et no 149.</p>	<p>3. Répéter cette question chaque année, en exigeant de la transparence et en insistant pour obtenir des informations complètes.</p> <p>Quel est le nombre d'organismes reconnus au PSOC (organismes à rayonnement national et organismes à rayonnement régional), en attente d'un premier financement, par région, et au total, ainsi que les montants demandés, par région, et au total, en 2021-2022.</p>

Questions et réponses des cahiers 2021-2022 (surligné si non répondu) ³	Commentaires de la Table sur la réponse	Répétition, révision ou modification suggérée (la différence – outre l’année – est surlignée)
<p>rayonnement national est de 158. Aucun organisme n’est en attente d’un premier financement au niveau national.</p> <p>Les données régionales ne sont pas disponibles en raison de la régionalisation du PSOC. Les établissements sont responsables de ces informations</p>		
<p>QUESTION NO 142</p> <p>Fournir les barèmes financiers et les seuils planchers utilisés par chaque CISSS-CIUSSS et par la Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires (DSSGAC), selon chaque typologie, l’année de leur élaboration et le plan établi pour les atteindre.</p> <p>RÉPONSE NO 142</p> <p>Les réponses se trouvent dans les sections <i>Soutien financier, Demande pour un premier financement et Demande de rehaussement du financement</i> du <i>Cadre ministériel du Programme de soutien aux organismes communautaires</i> sur le site Web du ministère : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000190/</p> <p>« Pour les organismes communautaires à rayonnement national, le MSSS a souhaité rehausser le financement en mission globale substantiellement pour l’amener à 97 539 \$ pour les organismes dont les besoins exprimés étaient égaux ou supérieurs à ce montant de base.</p> <p>Les données supplémentaires régionales ne sont pas disponibles en raison de la régionalisation du PSOC. Les établissements sont responsables de ces informations. »</p>	<p>a) La référence au Cadre ministériel de gestion est inexacte, car le Cadre ne contient pas de montants, donc pas de barèmes financiers, mais le processus et les facteurs analysés :</p> <p>« Le premier financement accordé dépend d’une combinaison des facteurs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le montant disponible pour financer de nouveaux organismes; 2. le nombre d’organismes qui présentent une demande pour un premier financement; 3. le montant de base accordé pour un organisme comparable ¹⁹; 4. le montant inscrit dans le formulaire de demande pour un premier financement. » (Cadre, 2020, page 18) <p>b) La réponse « Les données supplémentaires régionales ne sont pas disponibles en raison de la régionalisation du PSOC. Les établissements sont responsables de ces informations. » est totalement injustifiable, puisque les établissements régionaux ont fourni les données en réponse en la question no 140, no 148 et no 149.</p> <p>c) De grands écarts s’observent dans le financement de groupes très similaires, mais situés dans des régions différentes ou qui ont obtenu leur premier financement à des époques différentes. Les</p>	<p>4. Répéter cette question chaque année, en exigeant de la transparence et en insistant pour obtenir des informations complètes. ((Interrogation : faut-il remplacer le terme barèmes financiers pour obtenir les informations souhaitées?))</p> <p>Fournir les barèmes financiers et les seuils planchers utilisés par chaque CISSS-CIUSSS et par la Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires (DSSGAC), selon chaque typologie, l’année de leur élaboration et le plan établi pour les atteindre.</p>

Questions et réponses des cahiers 2021-2022 (surligné si non répondu) ³	Commentaires de la Table sur la réponse	Répétition, révision ou modification suggérée (la différence – outre l'année – est surlignée)
	<p>barèmes de financement sont définis dans les Cadres régionaux, ce qui fait varier le financement distribué selon l'emplacement du groupe, et conséquemment, affecte l'accès de la population à des ressources communautaires.</p> <p>d) Les cadres régionaux existent et le MSSS doit faire preuve de transparence face aux fonds publics.</p>	
<p>QUESTION NO 143</p> <p>Fournir la liste des organismes communautaires ayant obtenu un rehaussement du PSOC – volet mission globale (organismes à rayonnement national et organismes à rayonnement régional) depuis 2017 et les montants des subventions octroyées par organisme, par région et au total.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En détaillant les montants pour l'année 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021; - En précisant la typologie et la catégorie dans lesquels chaque organisme est classé. <p>RÉPONSE NO 143</p> <p>La réponse à cette question est fournie dans le tableau des pages suivantes pour les organismes communautaires à rayonnement national en 2020-2021.</p> <p>Les données régionales ne sont pas disponibles en raison de la régionalisation du PSOC. Les établissements sont responsables de ces informations.</p> <p>Les données par typologie ne sont pas disponibles</p> <p>Commentaire : Il s'en suit un tableau qui contient les colonnes suivantes, mais seulement pour les organismes à rayonnement national :</p>	<p>No 143 et no 144</p> <p>a) Les réponses « Les données régionales ne sont pas disponibles en raison de la régionalisation du PSOC. Les établissements sont responsables de ces informations. Les données par typologie ne sont pas disponibles » ne sont pas justifiables (sur les typologies voir les commentaires à la question no 140 – et voir les questions no 140, no 148 et no 149, comme démonstration que les données des établissements régionaux peuvent être obtenues.)</p> <p>e) Les seules données fournies sont pour 2020-2021, mais comme c'était la première fois que la question était posée, la réponse ne permet pas de constater les changements dans le temps.</p> <p>f) Cette absence de données ne permet pas d'évaluer la situation, par exemple pour savoir quels organismes ont obtenu du rehaussement et ceux qui n'ont reçu que l'indexation depuis plusieurs années.</p> <p>g) Face à la population, le gouvernement manque de transparence quant aux fonds publics distribués, que ce soit par lui ou par les établissements régionaux (CISSS-CIUSSS) qu'il mandate pour le faire.</p>	<p>5. Répéter cette question chaque année, en exigeant de la transparence et en insistant pour obtenir des informations complètes.</p> <p>Fournir la liste des organismes communautaires ayant obtenu un rehaussement du PSOC – volet mission globale (organismes à rayonnement national et organismes à rayonnement régional) depuis 2017 et les montants des subventions octroyées par organisme, par région et au total.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En détaillant les montants pour l'année 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022; - En précisant la typologie et la catégorie dans lesquels chaque organisme est classé.

Questions et réponses des cahiers 2021-2022 (surligné si non répondu) ³	Commentaires de la Table sur la réponse	Répétition, révision ou modification suggérée (la différence – outre l’année – est surlignée)
<ul style="list-style-type: none"> Organismes / Catégorie / Rehaussement 2020-2021 / Financement MG 2020-2021 <p>QUESTION NO 144 Fournir la liste des organismes communautaires n’ayant pas obtenu un rehaussement du PSOC – volet mission globale (organismes à rayonnement national et organismes à rayonnement régional) depuis 2017, par région et au total, et les raisons de la situation - En précisant la typologie et la catégorie dans lesquels chaque organisme est classé.</p> <p>RÉPONSE NO 144 La réponse à cette question est fournie dans le tableau des pages suivantes pour les organismes communautaires à rayonnement national en 2020-2021. Les données régionales ne sont pas disponibles en raison de la régionalisation du PSOC. Les établissements sont responsables de ces informations. Les données par typologie ne sont pas disponibles</p> <p>Commentaire : Il s’en suit un tableau intitulé PSOC - Organismes communautaires NATIONAUX n’ayant pas obtenu de rehaussement du soutien à la mission globale - 2020-2021, contenant les colonnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Organismes / Catégorie / Motif (1 : Pas de demande de rehaussement - 2 : Financement actuel supérieur au seuil établi - 3 : Dissolution de l’organisme) 		<p>6. Répéter cette question chaque année, en exigeant de la transparence et en insistant pour obtenir des informations complètes.</p> <p>Fournir la liste des organismes communautaires n’ayant pas obtenu un rehaussement du PSOC – volet mission globale (organismes à rayonnement national et organismes à rayonnement régional) depuis 2017, par région et au total, et les raisons de la situation - En précisant la typologie et la catégorie dans lesquels chaque organisme est classé.</p>

Questions et réponses des cahiers 2021-2022 (surligné si non répondu) ³	Commentaires de la Table sur la réponse	Répétition, révision ou modification suggérée (la différence – outre l'année – est surlignée)
<p>QUESTION NO 145 Fournir les barèmes financiers utilisés par chaque CISSS-CIUSSS et par la DSSGAC quant à la distribution de chaque enveloppe de rehaussement depuis 2017, ainsi que les sources pour établir les montants.</p> <p>RÉPONSE NO 145 Les réponses se trouvent dans la section <i>Demande de rehaussement du financement du Cadre ministériel du Programme de soutien aux organismes communautaires</i> disponible sur le site Web du ministère : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000190/ « 1. Conformité avec les règles du PSOC au cours de la dernière année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisme a respecté les huit critères de l'action communautaire autonome; • L'organisme a œuvré majoritairement dans le secteur de la santé et des services sociaux; • L'organisme a respecté ses obligations inscrites dans la Convention de soutien financier (article 2), lesquelles se résument par : déposer les documents requis (formulaire, reddition de comptes) dans les délais prescrits, utiliser le financement en appui à sa mission globale, informer l'établissement ou le MSSS de tout changement dans sa situation (localisation, gouvernance, lettres patentes, règlements généraux) ou de toute contrainte majeure qui mettrait en péril ses services et activités ou de toute condamnation de l'organisme; • L'organisme ne se retrouve pas dans l'une des situations particulières énumérées dans la Convention de soutien financier (section 4,1), lesquelles se résument par 	<p>a) La référence au Cadre ministériel de gestion est inexacte, car le Cadre ne contient pas de montants, donc pas de barèmes financiers, mais le processus et les facteurs analysés lors d'une demande de rehaussement – ce que révèlent d'ailleurs les extraits cités.</p> <p>b) De plus, en ne citant que le Cadre ministériel de gestion, le MSSS donne l'impression que les informations sur les barèmes financiers régionaux s'y trouveraient, ce qui est encore moins vrai qu'en regard des barèmes eux-mêmes.</p>	<p>7. Répéter cette question chaque année, en exigeant de la transparence et en insistant pour obtenir des informations complètes. ((Interrogation : faut-il remplacer le terme "barèmes financiers" pour obtenir les informations souhaitées?))</p> <p>Fournir les barèmes financiers utilisés par chaque CISSS-CIUSSS et par la DSSGAC quant à la distribution de chaque enveloppe de rehaussement depuis 2017, ainsi que les sources pour établir les montants.</p>

Questions et réponses des cahiers 2021-2022 (surligné si non répondu) ³	Commentaires de la Table sur la réponse	Répétition, révision ou modification suggérée (la différence – outre l'année – est surlignée)
<p>: ne plus agir en lien avec sa mission, ne plus respecter les critères d'admissibilité au PSOC, ne pas s'être conformé à la reddition de comptes, présenter un excédent financier accumulé non affecté de plus de 25 %, ne pas avoir présenté de demande de subvention.</p> <p>2. Démonstration du besoin d'un montant additionnel de financement dans la demande de rehaussement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisme a répondu aux questions du formulaire quant : <ul style="list-style-type: none"> ○ à ses besoins qui pourraient être satisfaits avec le rehaussement récurrent demandé; ○ à l'utilisation qui serait faite du rehaussement récurrent demandé afin de réaliser sa mission; • Les explications fournies par l'organisme sont satisfaisantes pour justifier l'ajout d'un montant additionnel en soutien à la mission globale pour la réalisation de la mission; • Le montant minimal accordé par l'établissement ou le MSSS est de 5 000 \$, sauf dans le cas où l'organisme demande un montant inférieur. <p>3. Équité dans le financement en soutien à la mission globale accordé aux organismes comparables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organismes admissibles au financement en soutien à la mission globale et qui en reçoivent le moins sont priorisés et obtiennent un rehaussement qui favorise la réduction des écarts entre les organismes comparables; • Il est visé que les organismes comparables financés dans une même région ou ceux financés par le MSSS reçoivent un soutien financier de base équivalent. » 		
<p>QUESTION NO 146</p> <p>Fournir la base de calcul du taux d'indexation versé aux OCASSS, soit le nom du département chargé de l'établir, la référence statistique utilisée, le calcul effectué.</p>	<p>a) Première apparition dans les cahiers du MSSS, ainsi que la réponse du ministère des Finances : gain très important pour nous, puisque l'on ne nous disait pas de quelle manière l'Indice des prix à la consommation (IPC) était utilisé pour indexer les</p>	<p>8. Répéter chaque année la question adressée au MSSS</p> <p>Fournir la base de calcul du taux d'indexation versé aux OCASSS, soit le nom du département</p>

Questions et réponses des cahiers 2021-2022 (surligné si non répondu) ³	Commentaires de la Table sur la réponse	Répétition, révision ou modification suggérée (la différence – outre l'année – est surlignée)
<p>RÉPONSE NO 146 La réponse à cette question est la responsabilité du ministère des Finances</p>	<p>subventions à la mission globale. b) Obtenir l'information pour l'année prochaine permettra de voir si la méthode varie. c) Cette information nous permet de mieux combattre l'utilisation de l'IPC, par l'explication fournie par le MFQ (sa question Q-146) : « Les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) sont financés par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux. L'indexation du PSOC est réalisée à partir de la prévision de croissance annuelle de janvier à décembre de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec. — La croissance de l'IPC du Québec représente la hausse de prix d'un panier fixe de biens et services représentant les habitudes de consommation des Québécois. Les périodes utilisées pour calculer la croissance de l'IPC pour une année financière données du PSOC correspondent : — à l'année civile portant sur les premiers six mois de l'année financière en question par rapport à l'année civile antérieure. Par exemple, le taux d'indexation pour l'année 2021-2022 du PSOC est de 1,6 %¹, ce qui correspond à la prévision de croissance de l'IPC du Québec de 2021 par rapport à celle de 2020. Le taux de croissance est arrondi à la première décimale. — ((IPC Qcannée d'indexation) – IPC Qcannée précédente) / IPC Qcannée précédente)*100</p>	<p>chargé de l'établir, la référence statistique utilisée, le calcul effectué.</p> <p>9. Poser aussi directement chaque année la question adressée au Ministère des Finances en ajoutant deux éléments :</p> <p>Fournir la base de calcul du taux d'indexation versé aux OCASSS, soit le nom du département chargé de l'établir, la référence statistique utilisée, le calcul effectué.</p> <p>Si le ministère des Finances fournit la même base de calcul d'indexation à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, détailler chaque application;</p> <p>Si le ministère des Finances fournit une base de calcul d'indexation différente à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, détailler chaque application et les bases de calcul fournies.</p>

Questions et réponses des cahiers 2021-2022 (surligné si non répondu) ³	Commentaires de la Table sur la réponse	Répétition, révision ou modification suggérée (la différence – outre l’année – est surlignée)						
	<p>— $((134,9 - 132,8) / 132,8) * 100 = 1,6 \%$²</p> <p>TAUX D'INDEXATION DU PSOC POUR L'ANNÉE 2021-2022 (en nombre et en pourcentage)</p> <table border="1" data-bbox="804 380 1390 453"> <thead> <tr> <th>IPC 2020</th> <th>IPC 2021</th> <th>Croissance (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prévision 132,816</td> <td>134,927</td> <td>1,6</td> </tr> </tbody> </table> <p>Source : Prévision du MFQ à l'automne 2020 Le taux d'indexation du PSOC est déterminé par le ministère des Finances (MFQ), mais est autorisé ensuite par le réseau de la santé. »⁵</p>	IPC 2020	IPC 2021	Croissance (%)	Prévision 132,816	134,927	1,6	
IPC 2020	IPC 2021	Croissance (%)						
Prévision 132,816	134,927	1,6						
<p>QUESTION NO 148 Pour chaque fonds d'urgence COVID-19, fournir la liste des organismes communautaires (organismes à rayonnement national et organismes à rayonnement régional) en ayant bénéficié durant l'année 2020-2021 et les montants des sommes octroyées par organisme, par région et au total;</p> <ul style="list-style-type: none"> - En précisant la typologie et la catégorie dans lesquels chaque organisme est classé; - En indiquant le solde du fonds au 31 mars 2021, ainsi qu'en spécifiant si la distribution est terminée ou en cours. <p>RÉPONSE NO 148 Les tableaux listant les organismes communautaires à rayonnement national et régional ayant bénéficié d'un financement COVID se trouvent dans les pages suivantes. Les données par typologie ne sont pas disponibles. La distribution des fonds est terminée et le tableau ci-</p>	<p>a) La réponse « Les données par typologie ne sont pas disponibles » n'est pas justifiable (voir les commentaires sur les typologies à la question no 140)</p> <p>b) Les réponses aux questions no 140, no 148 et no 149 démontrent que les données des établissements régionaux peuvent être obtenues contrairement aux réponses de plusieurs des questions qui précèdent.</p>	<p>10. Répéter cette question en exigeant de la transparence et en insistant pour obtenir des informations complètes.</p> <p>Pour chaque fonds d'urgence COVID-19, fournir la liste des organismes communautaires (organismes à rayonnement national et organismes à rayonnement régional) en ayant bénéficié durant l'année 2021-2022 et les montants des sommes octroyées par organisme, par région et au total;</p> <ul style="list-style-type: none"> - En précisant la typologie et la catégorie dans lesquels chaque organisme est classé; - En indiquant le solde du fonds au 31 mars 2022, ainsi qu'en spécifiant si la distribution est terminée ou en cours. 						

⁵ Ministère des Finances Étude des crédits 2021-2022, Demande de renseignements particuliers de la 2e Opposition, Demande de collabo MSSS, CFP-098, pp. 198-199. Réponse à la question Q-146 Fournir la base de calcul du taux d'indexation versé aux OCASSS, soit le nom du département chargé de l'établir, la référence statistique utilisée, le calcul effectué.

Questions et réponses des cahiers 2021-2022 (surligné si non répondu) ³	Commentaires de la Table sur la réponse	Répétition, révision ou modification suggérée (la différence – outre l'année – est surlignée)
<p>dessous présente les sommes résiduelles. La somme résiduelle du fonds pour les organismes œuvrant en santé mentale sera versée à la suite de l'analyse de la reddition de comptes transmise par les organismes communautaires.</p> <p>Commentaire : Le portrait global est suivi (pp.130-197 d'un tableau par fonds, contenant les colonnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Région / Nom de l'organisme / Catégorie / Montant total accordé 		
<p>QUESTION NO 149 Détailler les sommes annoncées par le Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2020-2024, notamment;</p> <ul style="list-style-type: none"> - En fournissant la liste des organismes communautaires (organismes à rayonnement national et organismes à rayonnement régional) en ayant bénéficié durant l'année 2020-2021, les montants des sommes octroyées par organisme, par région et au total, ainsi que les prévisions pour les prochaines années; - En détaillant le mode de financement utilisé pour attribuer ces sommes (mission globale, projets et ententes de service (ou spécifiques)). <p>RÉPONSE NO 149 Montants attribués en 2020-2021 dans le cadre du Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2020-2024</p> <p>Commentaire : Les 3 tableaux qui suivent (sur les</p>	<p>a) Le gouvernement annonce régulièrement des plans d'action dont une partie des montants doit être dirigée vers les OCASSS, mais sans fournir les détails, ni d'état de situation lorsque des plans couvrent plusieurs années. Comme il serait trop long de faire la liste des plans d'action demandant un suivi, voici un exemple d'une question à partir de l'exemple récent, le Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2020-2024, déposé en décembre 2020, lequel annonce 21,15M\$ répartis sur 5 ans, mais sans détail sur la part prévue pour les groupes communautaires.</p>	<p>11.Répéter cette question en exigeant de la transparence et en insistant pour obtenir des informations complètes.</p> <p>Détailler les sommes annoncées par le Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2020-2024, notamment;</p> <ul style="list-style-type: none"> - En fournissant la liste des organismes communautaires (organismes à rayonnement national et organismes à rayonnement régional) en ayant bénéficié durant l'année 2021-2022, les montants des sommes octroyées par organisme, par région et au total, ainsi que les prévisions pour les prochaines années; - En détaillant le mode de financement utilisé pour attribuer ces sommes (mission globale, projets et ententes de service (ou spécifiques)).

Questions et réponses des cahiers 2021-2022 (surligné si non répondu) ³	Commentaires de la Table sur la réponse	Répétition, révision ou modification suggérée (la différence – outre l'année – est surlignée)
mesures 5, 10 et 24) comportent les colonnes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Région / Établissement ou instance à vocation régionale / Montant attribué / Mode de financement 		
<p>QUESTION NO 150</p> <p>Pour chacune de ces initiatives, Aires ouvertes, le déploiement des Carrefours jeunesse et le Projet Sentinelles, fournir les sommes attribuées depuis leur implantation, la liste des bénéficiaires, et l'utilisation qui a été faite des sommes allouées</p> <p>RÉPONSE NO 150</p> <p>La réponse à cette question est fournie ci-après.</p> <p>Commentaire : le tableau qui suit détaille les montants par établissements pour Aire ouverte (total de 18,06M\$) et le MSSS réfère au MTESS pour Carrefours jeunesse.</p>	<p>b) Alors que le gouvernement ne répond pas de manière suffisante aux besoins financiers des OCASSS, il trouve des fonds pour mettre en place des initiatives qui dupliquent ce qui se fait déjà par le milieu communautaire autonome. Les plus récents exemples affectent particulièrement les organismes qui travaillent avec les jeunes, soit la mise en place des Aires ouvertes, le déploiement des Carrefours jeunesse et le Projet Sentinelles.</p> <p>c) Le MSSS est impliqué de diverses manières dans ces initiatives gouvernementales et de nombreux OCASSS en subissent les conséquences. Ces initiatives se développent sans concertation avec les ressources existantes et, dans le cas de ces trois exemples récents, mettent en péril le fonctionnement de certaines d'organismes, notamment des maisons de jeunes, des organismes offrant divers soutiens aux jeunes et notamment dans un contexte de travail de rue. Des sommes colossales sont associées à ces nouvelles initiatives, pendant que les ressources communautaires existantes ne sont pas suffisamment soutenues.</p> <p>d) La réponse ne fournit pas les informations nécessaires.</p>	<p>12.Modifier cette question pour la préciser :</p> <p>Fournir les sommes attribuées aux établissements pour les Aires ouvertes et le réseau de sentinelles, pour 2021-2022, en détaillant les dépenses effectuées pour les postes suivants : ressources humaines; contribution à des organismes communautaires, déplacements et frais associés aux rencontres de comité de jeunes et d'autres partenaires; communication; matériels et fournitures informatiques.</p> <p>13.Adresser cette question au MTESS.</p> <p>Fournir les sommes attribuées aux Carrefours jeunesse pour 2021-2022.</p>
<p>QUESTION NO 151</p> <p>Détailler les sommes annoncées par le Plan d'action gouvernemental en action communautaire (PAGAC),</p>	<p>a) Selon nos informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les actions du futur Plan d'action gouvernemental en action communautaire (PAGAC) 	<p>14.Modifier cette question de manière à interpeller spécifiquement le MSSS dans son rôle.</p>

Questions et réponses des cahiers 2021-2022 (surligné si non répondu) ³	Commentaires de la Table sur la réponse	Répétition, révision ou modification suggérée (la différence – outre l’année – est surlignée)
<p>en précisant les montants prévus selon les programmes des ministères et organismes gouvernementaux et selon les modes de financement (mission globale, projets et ententes de service ou spécifiques).</p> <p>RÉPONSE NO 151 La réponse à cette question est la responsabilité du ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale.</p>	<p>devraient être chiffrées dans le budget 2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère du Travail de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) devrait déposer le document du PAGAC après l’étude des crédits. <p>b) Nous craignons que les sommes ne soient pas détaillées par programme des ministères et organismes gouvernementaux et par mode de financement.</p>	<p>Détailler les sommes qui seront administrés par le MSSS, relativement aux diverses actions du Plan d’action gouvernemental en action communautaire (PAGAC), en précisant les montants prévus pour les organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux, ainsi que la répartition des sommes selon les modes de financement.</p> <p>15. Répéter la question initiale en l’adressant directement au MTESS.</p> <p>Détailler les sommes annoncées par le Plan d’action gouvernemental en action communautaire (PAGAC), en précisant les montants prévus selon les programmes des ministères et organismes gouvernementaux et selon les modes de financement (mission globale, projets et ententes de service ou spécifiques).</p>

Annexe 1 : Extraits du [mémoire prébudgétaire de la Table présenté le 9 février 2022](#)

1. Informations sur le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)

De tous les ministères et organismes, le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) gère le plus important programme de soutien financier des organismes communautaires, soit le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), créé en 1973. Il soutient grosso modo les trois quarts des groupes formant le mouvement de l'action communautaire autonome (ACA) au Québec.

Le PSOC comporte trois modes de financement : les subventions à la mission globale, celles pour répondre à des projets ponctuels et les ententes pour des activités spécifiques. Chacun de ces volets répond à des besoins différents. Le financement pour la mission globale est celui qui protège le mieux l'autonomie des organismes communautaires, c'est ce pour quoi le présent mémoire l'abordera spécifiquement.

Dans chaque région un Centre intégré de santé et de services sociaux ou un Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CISSS-CIUSSS) est responsable de l'attribution des fonds du PSOC pour les groupes de la région. La Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires du MSSS (DSSGAC), quant à elle, a sous sa responsabilité les subventions d'environ 150 organismes et regroupements nationaux, ou centres d'aide et d'accompagnement aux plaintes.

La portion régionalisée de la gestion du PSOC vise à répondre aux besoins des populations des territoires concernés, mais force est de constater qu'elle a contribué à de nombreuses iniquités quant au niveau de financement d'organismes comparables. De fait, plus le temps passe et plus les iniquités persistent entre régions. Ce ne sont pas seulement les groupes qui en subissent les conséquences, mais également les populations concernées. Le rôle des instances régionales est important, mais il ne devrait pas avoir pour conséquences des iniquités de financement pour les groupes et des inégalités d'accès au soutien dont elles ont besoin pour les populations.

Le présent mémoire interpelle donc le ministère des Finances à procéder à un nécessaire rehaussement du financement aux organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS). Nous appelons également au rôle qu'il pourrait jouer pour améliorer des règles qui ont un impact financier sur les OCASSS, à l'accès au soutien nécessaire pour les populations et pour que le PSOC soit géré avec plus de transparence quant à l'utilisation des fonds publics.

Selon les informations fournies par les documents déposés lors de l'étude des crédits¹ du budget du Québec de 2021, ce programme soutient 3 194 organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux, lesquels peuvent être des groupes de personnes ou des regroupements d'organismes, et rayonner à un niveau local, régional ou national.

Tableau #1 : Montants versés par le MSSS aux organismes communautaires, en 2020-2021

Financement par les trois volets du PSOC				Financement hors-PSOC			Total versé (3 669 org.)
Total PSOC	Mission globale	Entente / activités spécifiques	Projet ponctuel	Entente de services	Projet ponctuel	Autres ⁱⁱ	
679 M \$	620,2 M \$	45,7M \$	13 M \$	33,7 M \$	26,1 M \$	58 M \$	796,8 M \$
% de financement attribué selon la forme							
	77,84%	5,74%	1,64%	4,23%	3,28%	7,28%	100,00%
Répartition des 3 669 organismes ayant reçu du financement du MSSS en 2020-2021 :							
<ul style="list-style-type: none"> • 3 194 reçoivent du financement d'un des trois volets du PSOC, et/ou du financement hors-PSOC : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 450 organismes reçoivent du financement du PSOC et hors-PSOC. ○ 1 744 reçoivent uniquement du financement du PSOC, et 1 296 de ceux-ci ne reçoivent que du financement pour leur mission globale. • 475 reçoivent uniquement du financement hors-PSOC. 							
Répartition des 3 015 organismes ayant reçu une subvention du volet pour la mission globale :							
<ul style="list-style-type: none"> • 2 071 ne reçoivent que du financement pour leur mission globale, tandis que le millier d'autres est composé à 75% d'organismes recevant une subvention pour un projet ponctuel en plus de celle pour leur mission. 							

Tableau #2 : Résumé des 4 principaux fonds d'urgence COVID-19 adressés aux OCASSSⁱⁱⁱ

Fonds d'urgence COVID-19 (2020-2021)	Montants annoncés	Montants distribués	Montants non distribués
Pour couvrir les dépenses liées aux consignes sanitaires	20 000 000 \$ pour 3,5 mois	19 628 484 \$ à 1486 OCASSS, pour des moyennes mensuelles régionales variant de 1 900 \$ à 6 600 \$	371 516 \$
Pour des services supplémentaires en santé mentale	17 672 445 \$ pour 12 mois	12 692 913 \$ à 322 OCASSS, pour des moyennes mensuelles régionales variant de 1 500 \$ à 7 300 \$	4 979 532 \$
Pour les pertes de revenu	70 120 772 \$ pour 6,5 mois	7 162 894 \$ à 242 OCASSS, pour des moyennes mensuelles régionales variant de 1 300 \$ à 7 300 \$	62 957 878 \$
Pour les maisons d'hébergement pour femmes	2 500 000 \$ pour 3,5 mois	2 088 641 \$ à 97 OCASSS, pour des moyennes mensuelles régionales variant de 1 900 \$ à 14 700 \$	411 359 \$
TOTAL	110 293 217 \$	41 572 932 \$	68 720 285 \$

Tableau #3 : Portrait du soutien financier pour la mission globale attribué aux organismes communautaires par le ministère de la Santé et des Services sociaux, PSOC, depuis 2009-2010.

	Subventions versées par le PSOC du MSSS ^{iv}				Budget total du MSSS	
	Montant \$ total PSOC : mission globale, projets et ententes	Montants \$ versés pour la mission globale		Indexation versée	Montant \$	% versé pour la mission globale
		Montant \$ et son % parmi les 3 modes				
2009-2010	452 807 974	378 325 175	83,6%	1,4%	31 294 354 200	1,2%
2010-2011	456 310 891	390 481 479	85,6%	2,0%	28 187 501 400	1,4%
2011-2012	482 822 175	400 118 492	82,9%	2,4%	29 268 950 400	1,4%
2012-2013	508 168 776	416 911 260	82%	2,4%	30 612 015 300	1,4%
2013-2014	525 999 259	445 121 129	84,6%	1,6%	31 614 132 300	1,4%
2014-2015	527 903 545	452 449 346	85,7%	0,9%	32 556 925 900	1,4%
2015-2016	534 181 238	460 747 324	86,3%	1,0%	33 058 574 800	1,4%
2016-2017	551 709 681	466 198 169	84,5%	1,2%	35 258 461 700	1,3%
2017-2018	580 644 556	481 193 807	82,9%	0,7%	36 791 744 700	1,3%
2018-2019	651 187 043	505 655 324	77,7%	1,6%	38 540 835 000	1,3%
2019-2020	663 702 787	556 859 888	79%	1,8%	40 591 845 500	1,4%

Tableau #4 : Répartition des trois modes de financement PSOC pour 2019-2020 – données du MTESS

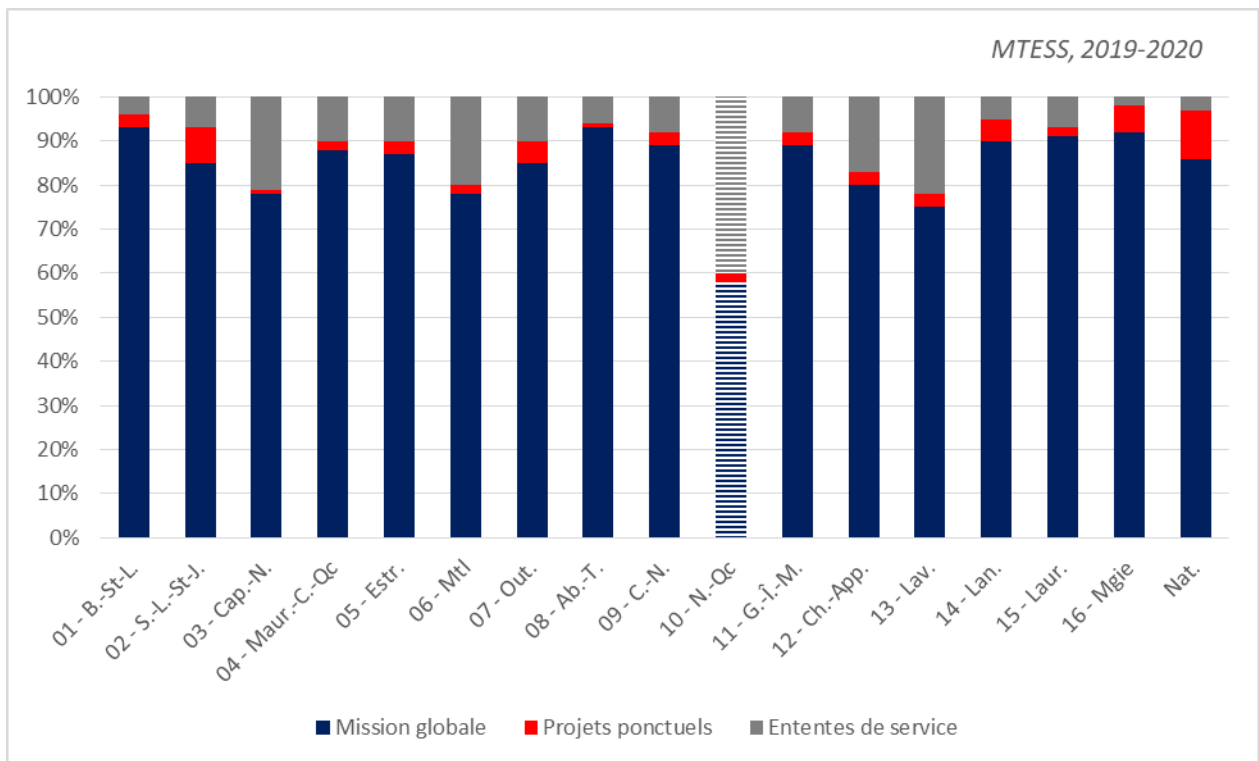


Tableau #5 : Portrait des subventions PSOC pour la mission globale des organismes et regroupements nationaux recevant leur financement de la DSSGAC, de 2017 à 2020

Situation en 2017, soit avant l'application du rehaussement du budget de 2017-2018	Situation en 2020-2021 ^v , après l'application des rehaussements et indexations depuis 2017
<ul style="list-style-type: none"> De 10 171\$ à 533 962\$, pour une moyenne de 112 480\$ 115 des 142 organismes recevant moins de 200 000\$ 	<ul style="list-style-type: none"> De 22 369\$ à 570 460\$, pour une moyenne de 135 768\$. 113 des 150 organismes recevant moins de 200 000\$

Tableau #6 : Financement reçu selon les typologies du PSOC

Financement reçu en 2011-2012 (PSOC-mission globale - données du MSSS) ^{vi}				
Typologies	Nombre d'organismes	Subvention moyenne	Subvention médiane	35% des groupes
• Milieu de vie	1 458	118 119\$	95 036\$	Reçoivent moins de 70 000\$/an
• Aide et entraide • Sensibilisation, promotion et défense des droits	1 139	73 171\$	50 214\$	Reçoivent moins de 30 000\$/an
• Hébergement (24/7)	310	410 902\$	370 728\$	Reçoivent moins de 250 000\$/an
• Regroupement	105	85 357\$	71 936\$	Reçoivent moins de 50 000\$/an
Résumé	3000	130 000\$	81 000\$	

Tableau #7 : Évolution du montant de la subvention moyenne à la mission globale pour 2017-2018 et 2019-2020 – données du MTESS

	2017-2018	2019-2020
Subvention moyenne	154 622 \$	178 977 \$
Subvention moyenne ↑	204 737 \$ (Lav.)	226 814 \$ (Mtl)
Subvention moyenne ↓	106 485 \$ (S.-L.-St-J.)	127 789 \$ (S.-L.-St-J.)
Écart ↔	98 252 \$	99 025 \$

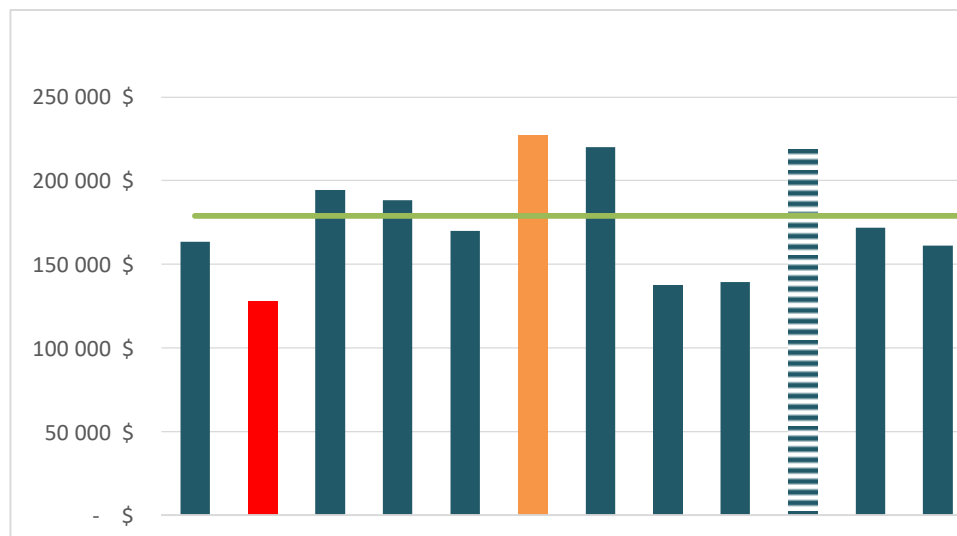


Tableau #8 : Imprécision et incohérence dans les données présentées à l'Assemblée nationale selon les sources

MSSS - dépenses publiques	Pour 2017-2018		Pour 2019-2020	
	Selon le document du Budget ^{vii}	Selon l'Étude des crédits ^{viii}	Selon le document du Budget ^{ix}	Selon l'Étude des crédits ^x
Fonds gérés par les CISSS-CIUSSS				
« Organismes communautaires et autres organismes » (sans précision et incluant les 3 modes)	583 706 600 \$		675 681 900 \$	
Subventions du PSOC à environ 3000 organismes à rayonnement local et régional (3 modes)	Non spécifiée	583 542 309 \$	Non spécifiée	687 132 006 \$
Part des subventions à la mission globale versus les autres modes de financement	Non spécifiée	Non spécifiée	Non spécifiée	Non spécifiée
Fonds gérés par la DSSGAC				
« Autres crédits de transfert » (incluant des organismes communautaires et les 3 modes)	18 637 900 \$		19 378 900 \$	
Subventions du PSOC à environ 150 organismes à rayonnement national (3 modes)	Non spécifiée	16 764 716 \$	Non spécifiée	22 163 818 \$
Part des subventions à la mission globale versus les autres modes de financement	Non spécifiée	Non spécifiée	Non spécifiée	Non spécifiée

Tableau #9 : Seuils planchers CA\$\$\$H indexés pour 2022-2023

Typologies	Seuils planchers communs indexés pour 2022-2023
Aide et entraide	266 075 \$
Promotion et sensibilisation	266 075 \$
Milieu de vie et de soutien dans la communauté	443 460 \$
Regroupement	517 370 \$
Hébergement (9 lits)	886 920 \$ + 15 000 \$ par lit supplémentaire.

Rappel des propositions de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

- 1- Dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie de la population, de répondre à ses attentes en matière de soutien, d'assurer le respect de leurs droits et de réduire les inégalités socioéconomiques, que le gouvernement augmente significativement le soutien financier à l'action communautaire autonome et aux acteurs œuvrant à plus de justice sociale.

- 2- Que le gouvernement soutienne tous les organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux, afin qu'ils puissent faire face aux suites de la pandémie en injectant des sommes significatives dans le volet mission globale du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), ces sommes étant administrées selon les règles en usage de ce programme, notamment en considérant la reddition de comptes du PSOC comme étant également valide pour les fonds spéciaux liés à la pandémie.
- 3- Que la Table soit rapidement invitée à établir une nouvelle méthode de calcul de l'indexation versée aux subventions des OCASSS, afin de tenir compte de la hausse de leurs coûts de fonctionnement. Ces travaux devraient être réalisés avec toutes les instances ministérielles concernées par l'établissement et l'attribution de cette indexation annuelle.
- 4- Que les documents du budget du Québec fournissent des informations spécifiques sur la répartition des sommes versées par le MSSS à l'intérieur et à l'extérieur du PSOC, tant pour leur distribution par les CISS-CIUSSS que par la DSSGAC. Que les documents déposés lors de l'étude des crédits fournissent le détail des sommes versées à chaque organisme communautaire, par mode de financement et en précisant la typologie et la catégorie dans lesquels chaque organisme est classé. Que ces données permettent une comparaison avec les années précédentes, pour chaque organisme, ainsi que pour chaque niveau de gestion du PSOC (les établissements et la DSSGAC). Que ces documents soient universellement accessibles, notamment en étant fournis dans des fichiers en permettant l'analyse, tels que des chiffriers communément utilisés.
- 5- Que le gouvernement accède aux revendications de deux campagnes au cœur des préoccupations des organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS), soit la campagne CA\$\$\$H (*Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement*), et la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*, soit :
 - D'ajouter au budget du Québec de 2022, 460 millions \$ dans les divers programmes de financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome (ACA).
 - Que cet ajout intègre un montant de 370 millions \$ pour rehausser le volet mission globale du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).
 - D'assurer l'équité de financement et de traitement au sein du PSOC, notamment par l'application de seuils planchers communs, quelle que soit la région.
 - D'indexer annuellement les subventions à la mission globale des OCASSS et de tous les organismes d'ACA selon la hausse des coûts de fonctionnement, ce qui correspond, pour l'année 2022 à 5.2%.
 - D'investir massivement dans les services publics et les programmes sociaux afin de réduire les inégalités socioéconomiques et d'améliorer l'accès, sans discrimination, à des services publics universels, gratuits et de qualité.
- 6- Que le gouvernement donne au ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'à tous les ministères et organismes gouvernementaux les moyens financiers pour concrétiser les engagements du prochain plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC), dont la sortie est attendue pour le printemps 2022.
- 7- Que le gouvernement instaure un régime public d'assurance médicaments, réinstaure la taxe sur le capital pour les banques, augmente le nombre de paliers d'imposition, impose davantage les dividendes et les gains en capital, au même titre que les revenus de travail, et augmente les impôts des grandes entreprises plutôt que de les diminuer, afin de renforcer d'abord le filet social et éventuellement atteindre l'équilibre budgétaire.

Annexe 2 : Les catégories d'organismes et les typologies

Les 7 typologies utilisées pour le PSOC mission globale

8. Aide et entraide
9. Organismes de sensibilisation, de promotion et de défense des droits
10. Milieux de vie et de soutien dans la communauté
11. Organismes d'hébergement temporaire
12. Regroupements régionaux
13. Regroupements nationaux d'organismes
14. Organismes nationaux de services

Les 35 catégories utilisées par le MSSS pour tout financement vers les organismes communautaires

- | | |
|---|---|
| 1. Adoption | 18. Déficience physique |
| 2. Agressions à caractère sexuel | 19. Déficiences multiples |
| 3. Alco-Toxico | 20. Maintien à domicile |
| 4. Assistance - accompagnement et centres d'écoute téléphonique | 21. Maisons agréées de soins palliatifs (OSBL et organismes communautaires) |
| 5. Autres ressources femmes | 22. Maisons de jeunes |
| 6. Autres ressources jeunes | 23. Maisons d'hébergement communautaire jeunesse |
| 7. Autres ressources pour hommes (hommes en difficulté) | 24. Maisons d'hébergement femmes violentées |
| 8. Autres sources de financement (centres de ressources périnatales) | 25. Maisons d'hébergement pour hommes en difficulté |
| 9. Autres sources de financement (OSBL et non catégorisés) | 26. Organismes de justice alternative |
| 10. Cancer | 27. Orientation et identité sexuelle |
| 11. Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) | 28. Personnes âgées |
| 12. Centre d'action bénévole | 29. Personnes démunies |
| 13. Centres de femmes | 30. Ressources hébergement mixte |
| 14. Communautés culturelles et autochtones | 31. Santé mentale |
| 15. Concertation et consultation générale | 32. Santé physique |
| 16. Contraception, allaitement, périnatalité, famille | 33. Santé publique |
| 17. Déficience intellectuelle | 34. Troubles envahissants du développement (TED) |
| | 35. VIH - SIDA |

Pour plus d'informations :

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Mercédez Roberge, coordonnatrice

1, rue Sherbrooke Est, Montréal, QC, H2X 3V8

514-844-1309, 514-690-7826 (cellulaire), coordination@trpocb.org // www.trpocb.org //

www.facebook.com/TableDesRegroupements // www.facebook.com/CAMPAGNECASSH

À propos de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Fondée en 1995, la [TRPOCB](#) est formée de [43 regroupements nationaux](#), rejoignant plus de 3 000 groupes communautaires autonomes à travers le Québec. Ce sont, par exemple, des maisons de jeunes, des centres de femmes, des cuisines collectives, des maisons d'hébergement, des groupes d'entraide, des centres communautaires, des groupes qui luttent contre des injustices, etc. Ceux-ci abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives (femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc.). Visiter le [site Internet](#) et les réseaux sociaux de la Table pour plus d'information : [Facebook](#) et Twitter [@TRPOCB](#)

À propos de la Campagne CA\$\$\$H (Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement)

[Lancée le 17 octobre 2017](#), la campagne CA\$\$\$H (Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement) vise l'amélioration substantielle du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour 3 000 organismes communautaires autonomes. Elle est coordonnée par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles.

Pour plus d'informations sur la campagne :

trpocb.org/campagneCASSSH | www.facebook.com/campagneCASSSH | casssh@trpocb.org

ⁱ Commission de la santé et des services sociaux, L'étude des crédits 2021-2022, MSSS, Réponses aux questions particulières–deuxième groupe d'opposition –volume 2, Cahier CSSS-070, pages 12 à 115.

ⁱⁱ N'est pas lié aux fonds COVID.

ⁱⁱⁱ Données du MSSS, au 11 mars 2021.

^{iv} Source des données 2009-2010 à 2018-2019 : SACAIS, *Soutien financier gouvernemental en action communautaire. État de situation* (annuel) et Avis du RQ-ACA sur l'État de situation.

^v Commission de la santé et des services sociaux, L'étude des crédits 2021-2022, MSSS, Réponses aux questions particulières–deuxième groupe d'opposition –volume 2, Cahier CSSS-070, pages 12 à 115.

^{vi} Depuis 2012 le MSSS n'a pas fourni d'information sur la répartition du financement par typologie d'organismes.

^{vii} Conseil du Trésor, Budget des dépenses 2018-2019, Crédits des ministères et organismes, Crédits de transfert dépensés pour 2017-2018, p. 173

^{viii} Commission de la santé et des services sociaux, Étude des crédits 2018-2019, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Réponses aux questions particulières - Opposition officielle- Volume 3, pp. 121-193, réponses à la question #373 sur les dépenses de 2017-2018.

^{ix} Conseil du Trésor, Budget des dépenses 2020-2021, Crédits des ministères et organismes, Crédits de transfert dépensés pour 2019-2020, p. 174

^x Commission de la santé et des services sociaux, Étude des crédits 2020-2021, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Réponses aux questions particulières - Opposition officielle- Volume 3, pp. 218-294, réponses à la question #360 sur les dépenses de 2019-2020.